



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Sécurité routière : quels pneus en hiver ?

Publié le 23 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pneus cloutés, chaînes, pneus neige... Retrouvez avec la Sécurité routière tout ce qu'il faut savoir sur la question des pneus au moment de prendre la route en cette période hivernale.

Les **pneus cloutés** ou à **crampons** peuvent être utilisés jusqu'au dimanche 28 mars 2021. Si les conditions atmosphériques l'exigent, les préfets peuvent modifier cette date.


L'utilisation des **pneus contact** ou **pneus neige**, qui possèdent une structure et des crans sculptés conçus pour une adhérence maximale, n'est par contre pas réglementée.

Pour leur part, les **chaînes** sont autorisées sur les routes enneigées, quelle que soit la date de l'année. Elles sont obligatoires (au moins sur les deux roues motrices) sur les tronçons de routes munis du panneau B26 *équipements spéciaux obligatoires*.

Sur les tronçons de route délimités par le panneau B26, l'utilisation des **pneus neige** reste néanmoins autorisée dès lors que la mention *pneus neige admis* est explicitement mentionnée. Si cette mention n'est pas précisée, le conducteur devra utiliser des chaînes.

Et si vous vous déplacez en Europe, le Centre européen des consommateurs France vous rappelle les règles d'utilisation des **pneus hiver** dans différents européens :

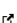

- obligatoires en Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Suède et Slovaquie ;
- obligatoires sous certaines conditions en Allemagne, Autriche, Luxembourg, Norvège, République Tchèque, Roumanie et Slovaquie ;
- non obligatoires sauf si panneau de signalisation en Espagne, France et Italie ;
- non obligatoires en Belgique, à Chypre, au Danemark, en Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Pologne, au Portugal, Royaume Uni et Pays-Bas.

 **A savoir** : À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale dans certaines communes montagneuses. [Retrouvez ici plus d'informations sur cette prochaine obligation](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14389) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14389>).

### Et aussi

- Accessoires obligatoires en voiture : gilet de sécurité, triangle... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19459>)
- Zones montagneuses : les pneus hiver obligatoires à partir de 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14389>)

### Pour en savoir plus

- Sécurité routière - Pneumatiques  (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaître-les-règles/le-vehicule/pneumatiques>)  
*Ministère chargé de l'intérieur*
- Pneus hiver en Europe  (<http://www.europe-consommateurs.eu/fr/quels-sont-vos-droits/vehicules/conduire-en-europe/equipements-obligatoires/pneus-hiver-en-europe/>)  
*Centre européen des consommateurs France*